

Dans l'attente de la Réforme de l'Apprentissage - non votée à ce jour

Le 17 septembre 2018

Année de Formation 2018/2019

CONTACTS

GRATUITE de la FORMATION

RESTAURATION : 2,50 € par repas
HEBERGEMENT : 9 € par nuitée

*Les tarifs du Campus
tiennent compte de cette déduction*

☎ **Marina LEONIEN** au 05.49.62.87.25.
E-mail : m.leonien@cfametiers86.fr

AIDE au PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL :
Pour tous les nouveaux contrats d'apprentissage de niveau V et IV,
le Campus distribue l'équipement spécifique à chaque jeune /
métier

☎ **Cécile ROUHAULT** au 05.49.62.24.90.
E-mail : c.rouhault@cfametiers86.fr

FONDS SOCIAL REGIONAL :
Il intervient en cas de difficultés financières après étude du dossier

☎ **Entretien et dossier à retirer auprès du
Conseiller Principal d'Education**
E-mail : s.harenczyk@cfametiers86.fr

PASS'CONTRACEPTION :
Accompagnement par des professionnels de la santé en toute
confidentialité

☎ **Valérie BILLAULT** au 05.49.62.24.90.
E-mail : v.billault@cfametiers86.fr



**Pour les aides présentées ci-dessous,
l'apprenti doit déposer directement une demande
sur une plateforme dématérialisée de Gestion des Aides Régionales – GAR**

<https://teleservices.poitou-charentes.fr> ☎ **Procédure au verso**

PERMIS de CONDUIRE :

Aide au Permis (*sous conditions de ressources*), après obtention de l'examen CAP, BP, BAC PRO,
Titre Professionnel ou CQP de niveau IV

☎ **pour les jeunes âgés de 17 à 25 ans qui s'engage vers une insertion
professionnelle et suivis par une Mission Locale d'Insertion de Nouvelle-Aquitaine.**

☎ **Région
Nouvelle-Aquitaine**
au 05.49.38.49.38.
E-mail :
[Aide.permisb@nouvelle-
aquitaine.fr](mailto:Aide.permisb@nouvelle-aquitaine.fr)

TRANSPORT : Versement d'un forfait par tranche kilométrique correspondant au trajet
CFA/Entreprise quel que soit le mode de transport utilisé.

Tranches kilométriques Distance entre le CFA et l'entreprise (1 aller)	Montant du forfait
Moins de 10 km	50 €
De 11 à 30 km	80 €
De 31 à 60 km	150 €
De 61 à 90 km	220 €
Plus de 90 km	360 €

☎ **Cécile ROUHAULT**
au 05.49.62.24.90.
E-mail :
c.rouhault@cfametiers86.fr

**L'aide est attribuée et versée directement au bénéficiaire et une seule fois pour
l'année scolaire.**

Pour les mineurs, le RIB devra être intitulé au nom du jeune et porter la mention
« **Administrateur légal suivi des nom et prénom du ou des représentant(s) légal
(aux)** ». **Le versement ne peut en aucun cas être réalisé sur un livret d'épargne.**

Le CFA validera votre demande (*inscription au CFA*) quand votre demande sera déposée afin
que la Région puisse l'étudier.